

Généralités sur les races d'équidés en France

• 51 races gérées en France

Chevaux de sang	Poney	Chevaux de trait	Ânes
Pur sang	Connemara	Ardennais	Âne du Cotentin
Trotteur français	Dartmoor	Auxois	Âne Grand Noir du Berry
AQPS	Fjord	Boulonnais	Âne normand
Arabe *	Poney français de selle	Breton	Âne de Provence
Anglo-Arabe **	Haflinger	Cob normand	Âne des Pyrénées
Selle français	Highland	Comtois	Baudet du Poitou
Camargue	Landais	Trait Poitevin mulassier	Âne bourbonnais
Cheval Auvergne	New-Forest	Percheron	
Cheval castillonnais	Pottok	Trait du Nord	
Cheval corse	Shetland	Franches Montagnes	
Cheval de Mérens	Welsh		
Cheval de sport Anglo-Normand			
Henson			
Cheval Miniature français			
Barbe			
Islandais			
Lipizzan			
Lusitanien			
Shagya			
Trakehner			
Akhal-téké			
Frison			
Crème			

- Races internationales
- Races gérées dont le berceau est en France.
- Races étrangères de chevaux de selle, reconnues et gérées en France.

* le stud-book du Pur Sang Arabe inclut le registre du Demi-sang Arabe.

** A compter des naissances 2011, le stud-book de l'Anglo-Arabe inclut le registre Demi-sang Anglo-Arabe.

• 9 races étrangères reconnues ou conventionnées, mais non gérées en France.

Cheval portugais de sport
Criollo
Zangersheide
Curly
Irish cob
Pony of the Americas
Paint Horse
Quarter Horse
Appaloosa

Depuis 2008, les éleveurs français peuvent inscrire leurs produits dans des stud-book de certaines races étrangères non reconnues, grâce à une convention avec les berceaux de races.

Pour ces races, les juments saillies ne sont comptabilisées dans leur race qu'à la naissance des produits : les juments saillies en 2017 pour produire dans ces races sont, à la date d'édition de cet annuaire, principalement comptabilisées avec les juments produisant des Origines Constatées.

• 11 races enregistrent des naissances en France

Pure Race Espagnole
KWPN
Hanovrien
Oldenbourg
Traditional Gypsy Cob
Rhineland
Arabo-frison
Caspian
Dales
Anglo european Stud-Book (AES)
Cheval miniature amériain

Pour les naissances des autres races dont le stud-book n'est ni géré ni conventionné ni reconnu en France, l'inscription se fait auprès du stud-book du berceau de race à l'étranger. Les naissances sont enregistrées au SIRE soit par le propriétaire de l'équidé soit automatiquement par échange de fichier pour les races avec accord.

Par ailleurs, les équidés importés portent l'appellation de leur stud-book s'il est reconnu dans l'Union Européenne (y compris les stud-book ni gérés, ni conventionnés, ni reconnus en France). Les équidés importés qui ne sont pas inscrits dans un stud-book reconnu dans l'Union Européenne portent l'appellation «Origine étrangère». (Art. 7 de l'arrêté du 24 avril 2009).



© Adobe Stock / Zuzule